



COMMUNE
DE
SAMOIS-SUR-SEINE
77920

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE FONTAINEBLEAU

CASA - Association de sauvegarde du cadre
de Vie samoisien
9 avenue de la Libération
77920 SAMOIS-SUR-SEINE

Samois-sur-Seine, le 26/04/2021

N/Réf : 179/2021-SD/SD

Objet : réponse à votre courrier du 09/03/2021.

Lettre en recommandé avec AR : 1A19190020170.

Monsieur le Président,

Votre lettre du 9 mars 2021 concernant la construction de la résidence de 28 logements Rue du Cèpe à Samois a retenu toute notre attention et je vous prie de trouver ci-dessous quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, je vous précise que nous souhaitons le respect des prescriptions du PLU qui prévoit bien la conservation, ou le remplacement des arbres et plantations. Si, comme vous le soulignez, plus d'arbres que prévus ont dû être abattus, leur remplacement est bien prévu, soit par la plantation d'arbres, soit par la plantation d'arbustes, en conformité avec les prescriptions du PLU. Un bilan doit être établi avec la SEM lors de la réception des travaux et nous veillerons au respect des prescriptions.

En ce qui concerne les haies séparatives, je partage votre avis sur leur aspect peu esthétique, mais elles sont conformes au permis de construire. Nous avons cependant demandé à la SEM et au maître d'ouvrage s'il était possible de les remplacer par des haies vives, et nous attendons leur réponse.

Je vous rappelle également que l'on plante rarement des arbres en pleine floraison et qu'il convient d'attendre au moins quelques mois pour qu'ils se développent.

Enfin, je ne partage pas votre avis quant à l'aspect restrictif que vous faites de l'article R 151-27 du Code de l'urbanisme. Sans que le logement social soit assimilé à « des locaux industriels », ils sont malheureusement contraints par des enveloppes budgétaires qui ne permettent pas toujours de développer un aspect environnemental parfait. Nous avons pu vérifier qu'un effort particulier avait été fait pour soigner la qualité des logements, et je pense que le propriétaire s'attachera, dans l'avenir, à l'amélioration de la qualité environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Michel CHARIAU